



ERES - SAPOLI N.V.
 Tulpenstraat 6
 B-9810 EKE
 T. +32(9)385.59.11
 F. +32(9)385.68.98
 BE0417.890.747
 E. info@eres-sapoli.be
www.eres-sapoli.be

Fiche Technique: ANTI-SUIE POUDRE

5 p/st.

PRODUIT / Caractéristiques

Numéro article :	ER11603	Code Intrastat:	36069090
Description :	Ces sachets anti-suie poudre débarrassent votre poêle à mazout de la suie.		
Caractéristiques :	Elimine la suie et augmente l'efficacité et le rendement de votre poêle à mazout. Vite et efficace, propre à utiliser.		
Conseils d'utilisations :	Jeter un sachet dans le foyer allumé - laisser agir sur température maximum pendant ca, 15 minutes - répéter toutes les 2 à 3 semaines		
Spécifications :	EG - composition : Couleur : Vert - blanc Odeur : Sans odeur Poids par pièce (g) : 6,8 ± 0,5 Densité (g/ml) : 1,53 ± 0,1 pH (20°C) : 4,5 - 5,5 ± 0,5 Matière sèche (%) - Temps de stockage : 5 ans min.		
Composition INCI :			

EMBALLAGE

SPECIFICATIONS :	Emballage primaire	Emballage secondaire	Palette
Type :	Sachets dans un carton	Caisse américaine, imprimée	EURO 120 x 80 15 kg
Matériel 1 :	Sachets en plastics 2 g	Carton 54 g	Bois
Matériel 2 :	Carton 5 g	Etiquette 2 g	Feuille 200 g
Matériel 3 :			Carton interméd. 0 g
Poids Net :	34 g	816 g	215 kg
Poids Brut :	41 g	1.040 g	290 kg
Dimensions L x P x H mm :	95 x 20 x 65 mm	195 x 134 x 140 mm	1200 x 800 x 865 mm
Nombre :	Uvc / box : 24	Boxes / palette : 264	UVC /palette : 6.336
Disposition - Palettisation :		8 couches x 33 cartons	
Code EAN- & TU :	5410458116034	15410458116031	

ENVIRONNEMENT & LEGISLATION

Formule :	Les matières premières, la classification et l'étiquetage de cette préparation sont conformes aux dispositions du règlement REACH, CLP règlement et le règlement (CE) No 648/2004 sur les détergents. L'(Les) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité tels que définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Cette information est basée sur des données qui nous ont été données par nos fournisseurs de matières premières.
Emballage :	Les composants de l'emballage et carton de groupage sont entièrement recyclables. L'emballage en carton secondaire est constitué d'un minimum de 80% de papier recyclé. Le matériau utilisé dans l'emballage est conforme à la directive européenne 94/62 / CE et le règlement REACH. Cette information est basée sur des données qui nous ont été données par nos fournisseurs d'emballages.
Conditions:	Nos produits doivent être transportés dans leur emballage d'origine, sec et droit. Les produits doivent être stockés dans leur emballage d'origine, sec, droit et à des températures comprises entre 5° C et 25° C. Les palettes ne peuvent être empilés les uns sur les autres pendant le stockage ou le transport.
Environnement:	Nous suivons une politique active de prévention des déchets. Les eaux usées et l'eau de rinçage est recueilli, purifié et réutilisé. Notre engagement au sein de FOST Plus et VAL-I-PAC assure une gestion consciente et efficace de notre flux de déchets. Pour plus d'information environnementale: voir www.eres-sapoli.be .